Le CESE s'est prononcé sur l'orientation des jeunes

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 06/04/2018

Saisine liée : L'ORIENTATION DES JEUNES

Séance plénière du 11 avril 2018

Avis co-rapporté par Laure Delair et Albert Ritzenthaler au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication, présidée par Xavier Nau.

Téléchargez l'avis.

Interface entre la formation et l'insertion dans la vie professionnelle, l'orientation agrège les débats voire les polémiques autour de notre modèle social. Les valeurs de la République y sont interrogées à travers les notions d'égalité des chances, de méritocratie, de sélection, d'accès durable à l'emploi, d'adéquation, de discrimination, de ségrégation… Chaque personne peut témoigner de son expérience ou de son expertise. A travers l'orientation, l'enjeu est de trouver sa place dans une société en devenir. La jeunesse, aujourd'hui comme hier, est face à des choix où le rêve, le sens, le souhaitable, et le possible se confrontent à des procédures, des structures, des moyens. Ces choix vont déterminer l'avenir et pour certain.e.s jeunes par exemple dès l'âge de onze ans en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa). Dans un monde incertain où de nombreux métiers se transforment, disparaissent et se créent, où les besoins en qualification augmentent, où les statuts des activités professionnelles sont interrogés, la capacité à s'orienter et se former tout au long de la vie devient essentielle.

Plusieurs réformes relatives à l'orientation concernant l'apprentissage, le baccalauréat, l'accès à l'enseignement supérieur et la formation professionnelle sont en débat ou mises en oeuvre au moment de la présentation de cet avis. Ces projets interrogent les politiques publiques de l'orientation, alors que se multiplient les services payants d'officines privées. Dans ce contexte, les préconisations du CESE veulent contribuer à répondre aux enjeux de cohésion sociale et de démocratisation en garantissant une solution à chacun.e basée sur ses aspirations et sur la maîtrise de son parcours. Elles se placent dans la continuité des précédents avis du CESE en faveur de la réussite des jeunes. Elles veulent impulser une orientation active qui favorise la mobilité, la construction progressive des parcours, le développement personnel et les possibilités d'évolutions ultérieures indispensables à une orientation et une formation tout au long de la vie sans « assigner à résidence sociale ». L'objectif visé est de donner du sens à l'orientation dans une logique d'accompagnement pour que chaque jeune devienne un.e acteur.trice informé.e, avisé.e et agile dans son parcours d'orientation, de formation et d'insertion, trouve sa place dans la société et s'y épanouisse tant professionnellement que personnellement.

Le présent avis est le premier du CESE s'inscrivant dans une démarche innovante de participation citoyenne. Une plateforme numérique a été ouverte durant presque deux mois pour solliciter les expériences, les avis et propositions des citoyen.ne.s. Leurs contributions alimentent l'avis et les préconisations.

Les objectifs de cet avis supposent des évolutions sensibles du système éducatif. Ces évolutions doivent faire l'objet d'un dialogue social approfondi et s'accompagner d'investissements adaptés et s'inscrire dans l'ambition d'un service public de qualité pour ses usager.ère.s comme pour ses acteur.trice.s.

Résultats du vote. L'avis est adopté : 126 votes pour, 10 votes contre, 26 abstentions.

Laure Delair est ancienne vice-Présidente de l'UNEF (Union nationale des étudiants de France). Elle siège au CESE à la section de l'éducation, de la culture et de la communication où elle représente le groupe des organisations étudiantes et mouvement de jeunesse.

Albert Ritzenthaler est professeur en lycée professionnel et secrétaire confédéral à la CFDT. Il siège à la section de l'éducation, de la culture et de la communication où il représente le groupe de la CFDT.

© - copyright CESE - Novembre 2026